



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 6 JUIN 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 6 juin 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS – Anne DUPUIS – Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO – Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 20
DEMANDE SUBVENTION GBCA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de déplacer le défibrillateur. Il est actuellement à l'intérieur de la salle communale et il est proposé de l'installer à l'extérieur afin qu'il soit accessible à tout moment et par tous. De plus, il précise que l'électricité n'est pas aux normes dans le garage communal et propose de faire les travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux électriques nécessaires et d'acquérir les équipements spécifiques pour déplacer le défibrillateur.
- De prévoir les travaux électriques nécessaires dans le garage.
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 juin 2024, et de la publication le 7 juin 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN